

L'École dans la Ville

La Ville de Genève a organisé dernièrement un concours pour la construction d'un groupe scolaire dans la campagne Trembley, au Petit-Saconnex. Nous voulons profiter de la démonstration faite par le résultat de ce concours d'architecture, pour préciser nos idées sur le problème de l'école primaire et enfantine à notre époque.

PARTICIPATION ET CONCOURS

Les nombreuses solutions apportées par les concurrents — 52 projets — pour l'implantation des bâtiments, témoignent de l'intérêt porté par les architectes pour ce genre de constructions destinées à la jeunesse scolaire.

Si ce concours n'a pas apporté des idées très nouvelles et originales, par contre certains projets présentent des propositions dans l'aménagement des classes et la distribution des locaux annexes qui sont à retenir. Ces propositions tendent à améliorer le cadre rigide du groupement des classes en ordre continu, tel que nous le connaissons.

Le jury chargé de désigner les meilleurs projets a fait un choix judicieux parmi les travaux qui répondent le mieux aux principes pédagogiques de l'école active.

Les bâtiments demandés par le programme étaient les suivants : Une école enfantine de 10 classes, une école primaire de 16 classes pour filles et garçons. Salles de rythmique, de travaux manuels-couture, de projections-cinéma, salles de maîtres, bureaux de direction, logements de concierges, locaux de douches, une cuisine scolaire avec réfectoire et une salle de gymnastique. Des préaux ouverts et couverts avec jardins scolaires. Un emplacement réservé aux sports et l'aménagement du parc réservé au public.

Sur la base de cet important programme, les concurrents ont opté pour l'un des deux partis suivants :

Le premier groupait en un ou deux bâtiments blocs, les classes primaires et enfantines avec les locaux annexes demandés. Cette concentration de caractère monumental, du type traditionnel de la « caserne » administrative, peut à la rigueur s'admettre pour un terrain exigü en pleine ville. Dans ce cas particulier, il ne s'adapte pas au cadre du parc mis à la disposition des concurrents. La vue sur les frondaisons du parc et le paysage environnant devait être réservée pour l'agrément du public et des enfants. Le second parti de tendance nouvelle part d'un esprit totalement différent : il consiste à intégrer l'école dans la nature et correspond aux aspirations des partisans de l'école active.

Il s'agissait donc d'utiliser au mieux un cadre approprié et de créer une organisation

souple du plan et du groupement des constructions — à l'échelle des enfants — en vue du développement complet de cette école active.

La première solution, c'est celle du passé, n'est pas à l'échelle des enfants. Les classes sont normalisées à l'excès par un règlement désuet qui s'écarte de la vie. La vie de l'enfant est uniformisée sans aucun profit intellectuel, par la discipline imposée à l'esprit, au lieu d'un développement harmonieux en contact avec la nature.

ORGANISATIONS ET LOISIRS

Le programme élaboré pour ce groupe scolaire est malheureusement trop restreint. La présence du parc et du terrain de sport justement prévu, permet de concevoir un programme dépassant le cadre de l'école proprement dit, pour englober les activités post-scolaires du quartier.

Les groupes scolaires des villes doivent être envisagés dorénavant comme centres de culture et de loisirs, réservés en premier lieu à la jeunesse et aux adultes des quartiers d'habitation. Cette extension de l'enseignement scolaire, est une nécessité réclamée depuis longtemps par les parents, les pédagogues et les urbanistes, en un mot tous les amis de l'enfance. Des réalisations partielles en faveur de cette idée, sont acquises dans divers pays.

En Suisse, nous rappellerons l'initiative bâloise de « l'Action du temps libre » en vue de créer une « Maison de Jeunesse ». Ce bâtiment doit contenir des ateliers de toutes sortes, chimie, travail sur bois, de modelages, construction de radios. Des salles de musique, de théâtre et de jeux, bibliothèque de jeunesse. Des cours libres de flûte, d'échecs; des conférences, films, projections. Une bourse de philatélie. Un centre pour les excursions, visites de musées et d'ateliers. Des services annexes pour l'orientation professionnelle, la formation de chefs d'équipe, assurances, etc. Cette action privée à Bâle, groupant toutes les organisations de jeunesse, sans distinction d'opinions, est louable dans l'état actuel trop anarchique de nos villes. Elle supplée aux déficiences du plan et à l'imprévoyance des autorités dans ce domaine.

LA RESIDENCE

Nos quartiers d'habitations, où la résidence est trop souvent mêlée à l'artisanat et à l'industrie, n'ont pas été conçus pour l'enfance et les jeux post-scolaires. Nous pouvons affirmer sans risque d'être démentis qu'ils ne sont conçus ni pour les adultes, ni pour les enfants, mais en vue de l'exploitation des locataires, pour la spéculation. Admettons toutefois que des progrès sont en voie de réalisation... dans le domaine des

idées. Les espaces libres et verts à proximité immédiate des immeubles locatifs ne sont qu'un mythe. L'enfant joue et risque sa vie dans les rues. Des bâtiments sont bien situés en bordure de parcs publics, mais ils sont minorité dans une ville. Les parcs publics, quand ils existent, sont généralement situés à la périphérie des villes et loin des quartiers pauvres.

Ces espaces de verdure, héritages d'anciennes propriétés bourgeoises acquises par les communautés urbaines, ont été maintenus et embellis, en conservant leur caractère primitif. Où sont dans ces parcs les équipements nécessaires à la vie collective des adultes et des enfants ? Des bancs, une crémérie, des emplacements de jeux de basket, une balançoire et des ronds de sable sont-ils jugés suffisants pour l'occupation des loisirs ? Les mères chargées des soins du ménage ont-elles toujours le temps d'accompagner et de surveiller les enfants au parc ?

LA NOUVELLE ORGANISATION

L'école de quartier doit donc suppléer à l'absence des espaces libres nécessaires aux quartiers d'habitations et disposer de terrains suffisamment étendus pour la récréation, les jeux et le sport.

Le programme d'équipement de l'école doit comporter également les éléments essentiels nécessaires à l'occupation post-scolaire des enfants, par l'adjonction des locaux envisagés pour les « Maisons de Jeunesse ».

Il est plus rationnel de grouper et de prévoir en un ensemble harmonieux et coordonné, tous les locaux utiles à la jeunesse plutôt que d'édifier en dehors de ceux-ci des bâtiments coûteux et éloignés des centres d'habitations. La surveillance et l'entretien en seront facilités, certains locaux servant en même temps à l'enseignement et aux loisirs. Le développement intellectuel, moral et social de l'enfance y gagnera, de même que l'enseignement.

Les autorités législatives et scolaires seraient bien inspirées en mettant en application ce postulat, qui doit être inscrit dans les règlements scolaires et compris dans les plans d'aménagement de quartiers.

Le futur groupe scolaire du parc Tremblay, tel que nous le souhaitons, ne doit pas rester un cas particulier, mais ce principe de « l'école dans le parc » — autre exemple, par Bertrand — d'un quartier bourgeois — doit devenir l'objectif à atteindre pour toute école nouvelle. Ces centres de culture avec leurs espaces plantés, seront directement reliés aux quartiers d'habitations qui, à leur tour, bénéficieront de terrains libres et verdoyants.

L'école nouvelle doit être également comprise dans un tout autre esprit que par le

passé. Elle ne doit pas craindre de dépasser le strict règlement officiel.

Chaque classe doit constituer une cellule collective distincte et individualisée; cette particularité sera exprimée de façon plastique. La classe doit également permettre à l'instituteur d'exprimer sa personnalité de façon à constituer pour chaque groupe d'élèves, un climat vivant et différencié.

Enfin, la classe doit être en contact le plus direct possible avec la nature et le plein air, ce qui exclut les casernes à étages superposés.

Par l'activité et le savoir de ses pédagogues, Genève s'est toujours efforcée d'être à l'avant-garde du progrès en matière d'enseignement et de recherches pédagogiques. Malheureusement les réalisations architecturales récentes sont peu nombreuses et n'offrent pas toujours un cadre approprié aux recherches de la pédagogie.

La ville de Genève a été prévoyante en acquérant ce parc, ce qui permettra de donner un cadre parfait à la nouvelle école en réalisant un ensemble expérimental, digne d'être montré en exemple.

F. QUÉTANT, architecte.

F. QUÉTANT, architecte (Genève).